LA MOSQUÉE : UN RELAIS POUR LA SENSIBILISATION SANITAIRE

Abderrahim DERRAJI - 2015-02-23 23:51:01 - Vu sur pharmacie.ma

Le prêche prononcé le vendredi dernier par les imams de toutes mosquées du Royaume a comporté des passages vantant les mérites de l'allaitement maternel De prime abord, on pourrait manifester une certaine méfiance à l'égard de campagnes de sensibilisation ne faisant pas appel aux spécialistes en la matière, mais comme il s'agit d'un prêche unifié et probablement préparé en collaboration avec des professionnels de santé, le risque ne peut être que maitrisé. Ceci n'est pas nouveau, puisque par le passé, les prêches avaient contribué, entre autres, à la réussite de la planification familiale, ce dont nous nous réjouissons. Un discours clair comportant des messages faciles à retenir, ne peut que booster l'allaitement maternel, d'autant plus que le prêche du vendredi est transmis en direct sur la première chaine de télévision marocaine. Cette campagne puise sa légitimité dans la baisse que connaît l'allaitement maternel au Maroc. En effet, ce dernier a connu une diminution de 50% entre 1992 et 2011 (1). Quant à la mise au sein précoce durant la demi heure qui suit l'accouchement, elle n'est plus pratiquée que par 26,8% des femmes (2).

> Sans remettre en question la qualité et l'apport du lait artificiel dans l'alimentation des bébés dont les mamans suivent des thérapies incompatibles avec l'allaitement ou parce qu'elles n'ont pas suffisamment de lait, on déplore que des mamans capables de donner le sein à leurs bébés ne puissent pas le faire en raison de croyances infondées ou par méconnaissance de la législation du travail. En effet, le code de travail marocain de 2003 stipule que la mère salariée a le droit quotidiennement, d'allaiter son enfant, durant les heures de travail, rémunéré comme temps de travail, d'une demi-heure le matin et d'une demi-heure l'après-midi. Par ailleurs, toute entreprise employant plus de 50 femmes doit mettre à la disposition des mères un «espace d'allaitement» répondant à des critères précis d'hygiène et de surveillance.
Ces campagnes de sensibilisation à travers les mosquées sont louables et ont le mérite de préparer les citoyens à la campagne de promotion de l'allaitement maternel qui sera organisée par le ministère de la santé à partir du 24 février 2015. Pour conclure, le déclin inquiétant de l'allaitement maternel et la mortalité infantile qui prévaut au Maroc devraient nous inciter à conjuguer nos efforts pour corriger certaines croyances en défaveur de l'allaitement au sein et pour encourager les mamans qui souhaitent allier travail et allaitement. Ceci ne peut être fait que par une sensibilisation à la hauteur du défi en privilégiant les spots via la télévision et la radio sans oublier d'impliquer les professionnels de santé.
Abderrahim DERRAJI (1) (2) Enquête Nationale sur la Population et Santé de la Famille (ENPSF) Pharmanews 279 : lien